

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
présents : 7
votants : 9

L'an deux mil huit
le : dix huit avril
le Conseil Municipal de la commune de Le Mage,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. MAIGNAN Marcel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2008

OBJET :

**CONVENTION & TARIFS
LOCATION
SALLE DES FETES**

Présents : Mmes et Ms A. MARTIN, P. COUDEL, G. LAMELET,
B. EDOU, J. MATHE, G. LESAGE.

Absents excusés : Mme et Ms A.M. Aoustin, D. PROVOST,
P. GEORGE, B. DUVAL.
Monsieur PROVOST a donné pouvoir à Monsieur MARTIN
Monsieur DUVAL a donné pouvoir à Monsieur COUDEL

Secrétaire de séance : M. P. COUDEL.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer des règles d'utilisation de la salle des fêtes au travers d'une convention qui devra être approuvée par chaque utilisateur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le texte de la convention fixant les règles d'utilisation de la salle des fêtes, texte joint à la présente délibération,
- fixe à 300 € le montant du chèque de caution à déposer en mairie avec la convention signée,
- modifie les termes de sa délibération du 4 octobre 2002 tout en maintenant le prix de location :

tarif 1 – Vin d'honneur	76 €
tarif 2 – Réunion simple (conférence, démonstration)	76 €
tarif 3 – Repas midi	152 €
tarif 4 – Repas soir + nuit	152 €
tarif 5 – Repas soir + nuit + lendemain midi	228 €
tarif 6 – Repas midi + soir + nuit	228 €

Ces tarifs comprennent la fourniture de la cuisine et annexes, tables et chaises. La vaisselle est facturée 0.40 € le couvert fourni selon la délibération du 8 juillet 2005.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
Le :
Publié ou Notifié
le : 30/04/08

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,

M. MAIGNAN